

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Le 29 janvier 2016, sur convocation régulière du Maire en date du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Jeannine DRUOT (pouvoir à Nadine Burlaud), Franck Gibertini (pouvoir à Bernard Maisse), Jean-Charles MICALLEF (pouvoir à Claude Richard), Franck VERMOT-DESROCHES (pouvoir à Jean-Marc Bousset) excusés.

Jean-Paul REVERT a été élu secrétaire de séance.

En préambule, le Maire indique qu'il a malencontreusement oublié de saluer la présence des pompiers lors de la cérémonie des vœux ; il tient à s'en excuser auprès d'eux (même s'il l'a déjà fait de vive voix lorsqu'il a rencontré le lieutenant Francis Courtois)

1- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Le Maire rappelle que GRDF verse à la commune une redevance de fonctionnement d'environ 1 600 € et une redevance d'occupation du domaine public de 550 €.

Une redevance pour occupation **provisoire** du domaine public pour les chantiers de travaux de gaz a été décidée par décret du 25 mars 2015 (n° 2015-334) ; cette redevance est complémentaire de la redevance d'occupation du domaine public.

L'article 2 du décret précise la formule de calcul du plafond de cette nouvelle redevance :

- 0.35 € par longueur de canalisations construites ou renouvelées.
- Revalorisation automatique chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions faites concernant l'instauration de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de réseaux

publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

2- **MEDIATHEQUE – ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF**

Le Maire rappelle le projet de médiathèque au 1^{er} étage de la mairie. Lors des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie, tout a été prévu pour la médiathèque (ascenseur, arrivées électriques, informatiques, de chauffage) ; il espère que la bibliothèque pourra venir directement dans les nouveaux locaux lors du déménagement du groupe scolaire.

La directrice départementale de la médiathèque est venue sur le site afin de se rendre compte de la surface à exploiter.

Le Maire explique que la CAGB est en mesure d'apporter un accompagnement pour le projet d'aménagement d'une médiathèque au 1^{er} étage de la mairie, comme elle l'avait fait pour la mairie.

Cette mission comporterait 6 phases :

- Visite du site, collecte des données – le Maire signale que la CAGB connaît déjà l'endroit, ce qui est un avantage.
- Etudes préalables
- Programmation, choix du maître d'œuvre et des BET
- Assistance au lancement de consultations annexes
- Phase de conception
- Coordination générale du projet (phase non retenue)
- Phase de réalisation (option non retenue)

Cette mission est évaluée à un forfait global de 49 demi-journées de travail pour un montant total de 13 720 €.

Patrice Jego précise qu'il a étudié la première offre remise avec Nadine Burlaud et que 14 demi-journées ont ainsi été retirées.

Bernard Maisse a bien relevé que la phase « travaux » a été retirée (c'est l'architecte qui suivra) mais pense que la phase de conception (analyse des offres des entreprises, suivi de la consultation...) ne nécessite pas autant de demi-journées (20).

Nadine Burlaud pense quant à elle que le nombre de 49 demi-journées pour la totalité des phases ne paraît pas anormal. Elle souligne qu'elle pourra apporter son aide (elle est gérante d'un cabinet de maîtrise d'œuvre) tout au long de l'avancement des différentes missions.

Pour William Schwob, c'est difficile d'évaluer le nombre d'heures de travail et la commune doit faire confiance au personnel compétent de la CAGB ; il

est rejoint dans ce sens par Claude Richard.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de la CAGB pour l'accompagnement technique et administratif de la commune en ce qui concerne l'aménagement de la médiathèque, d'accepter la mission pour un total de 13 720 € à inscrire dès le budget 2016. La délibération précisera qu'une modification aux différentes phases de la mission (conception en particulier) pourra être apportée à la mission après le choix de l'architecte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la signature de cet accord avec la CAGB.

Sur question de Marie-Agnès Guezet au sujet du problème de sécurité lors de l'accès des classes de maternelle et primaire à cette future médiathèque, Jean-Marc Bousset, en concordance avec William Schwob, Président du SIVOS Lanterne, explique que le projet de groupe scolaire comprendra des « bibliothèques scolaires » par classe afin d'éviter que les élèves se déplacent à chaque fois (ils se rendront à la médiathèque lorsque des animations spécifiques y seront organisées).

3- GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT CONSTITUE PAR LA CAGB

Le Grand Besançon a constitué plusieurs groupements de commandes avec les communes de l'agglomération ; Par exemple, le 12 octobre dernier, Pouilley a adhéré au groupement de commande pour les extincteurs des bâtiments communaux.

Afin de soulager la gestion administrative de ces groupements de commandes, il est proposé une convention, à caractère permanent, pour adhérer ensuite à de multiples domaines d'achats.

Bien sûr, les membres seront libres de participer ou non aux différentes commandes proposées.

Un accord de principe est demandé aux communes de l'agglomération et selon l'importance des réponses positives, une délibération sera demandée pour l'adhésion de la commune en mars ou avril.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'une

convention à caractère permanent.

4- TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Bernard Maisse donne quelques informations sur l'avancement des travaux et sur l'attribution de bois aux particuliers :

- Affouage sur pied (8€ le stère) – la commune a lancé les inscriptions pour environ 180 stères – 10 personnes se sont inscrites – l'attribution par tirage au sort va pouvoir être effectuée.
- Affouage en stère livré en bord de route forestière : 150 stères vont être coupés par les Chantiers Départementaux, conformément à la commande signée.

Par contre, il faudra peut-être faire une pause sur les années à venir car les administrés sont de moins en moins demandeurs et la commune n'a pas de local pour stocker le bois non vendu afin qu'il ne s'abîme pas. Sandra Fallaix insiste aussi sur le fait que le bois peut être volé si la commune le laisse en forêt.

Jean-Marc Bousset signale qu'il a été demandé au maître d'oeuvre du futur groupe scolaire de prévoir, dans les appels d'offres, l'utilisation de bois pour alimenter, en partie, la chaudière du futur groupe scolaire ; ce bois serait fourni par les communes constituant le SIVOS de la Lanterne.

5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur le futur groupe scolaire

William Schwob fait part des différentes réunions du SIVOS de la Lanterne avec JV Ingénierie et Ebo Consult pour la préparation de l'appel d'offres des candidatures d'architectes :

- Le nombre de salles a été arrêté ainsi que les surfaces ; les espaces de préau, récréation, parkings ont été définis.
- Une réflexion est menée sur l'implantation du bâtiment à prévoir soit de plein pied soit en rez-de-chaussée + 1 étage, sachant que les coûts estimatifs sont presque identiques.
- Le jury pour le choix du maître d'oeuvre a été constitué :
 - ³⁵/₁₇ Le Président et 3 membres du SIVOS de la Lanterne (+ 3 suppléants)
 - ³⁵/₁₇ M. Bouton, ingénieur bâtiment, responsable du service bâtiment au Département

Suite à l'appel d'offres des candidatures d'architectes, 38 dossiers papier et 4 dossiers dématérialisés ont été reçus – les enveloppes ont été ouvertes jeudi 28 janvier et JV Ingénierie et Ebo Consult vont contrôler les offres reçues puis, début mars, 3 architectes pourront être retenus et concourir pour le projet final.

Lors de la réunion de décembre 2015, le Maire avait présenté le projet de fusion des syndicats scolaires « SIVOS de la Lanterne » et « SIVOM ACN » proposé par le Préfet. Cette fusion remettrait en cause le projet de groupe scolaire et ne serait pas génératrice d'économie financière mais plutôt source de problèmes, en particulier pour la sécurité des enfants.

Le Conseil Municipal de Pouilley les Vignes, comme celui de Champvans les Moulins, Champagney (SIVOS Lanterne) et les Conseils Municipaux d'Audeux, Noironte, Chaucenne ont refusé la fusion des 2 syndicats. Jean-Marc Bousset informe qu'il a rencontré les élus de la CAGB, membres de la CDCI ainsi que Madame Branget, V/Présidente du Département – des avis défavorables à la fusion ont été envoyés. La réponse est attendue en mars prochain.

Terrain de sport du collège et gymnase

Le Maire fait part de ses rencontres avec les élus départementaux et de son rendez-vous du 28 janvier avec Madame Branget, Conseillère Départementale de notre canton et les responsables du service collège. Tout d'abord, le Département a indiqué son souhait de vendre le terrain situé à côté des appartements du collège (environ 12 ares) – ce terrain sera mis en vente en avril, au prix estimé par le service des Domaines.

➤ Utilisation du terrain de sport du collège

Suite aux différentes discussions et courriers, le Département accepterait d'ouvrir le terrain au public en dehors des horaires scolaires. Une convention pourrait être signée pour une utilisation à partir des vacances d'avril 2016 (quelques points doivent être ajustés concernant l'entretien par la commune)

➤ Location du gymnase par la section handball

Le Président de cette section de l'Etoile avait donné les informations concernant le coût de location du gymnase (de l'ordre de 7 000 € pour 2016) et le Maire avait donc demandé au Département de revoir à la baisse le prix horaire de location.

Lors de son entretien avec les élus et les responsables de services, le Maire a rappelé l'implication de la commune de Pouilley les Vignes pour la création du gymnase ; en effet, contrairement aux collèges construits par la suite avec gymnase intégré, un SIVOS avait dû être constitué avec toutes les communes qui envoyaient des enfants au collège de Pouilley pour financer le gymnase.

Le Département a demandé un délai de réflexion : cette question sera évoquée lors de la prochaine réunion de bureau du Conseil Départemental.

Point sur la comptabilité

Sachant que les comptes administratifs seront présentés en février et mars, le Maire remet à chaque conseiller municipal un état récapitulatif des dépenses et recettes réalisées en 2015, en section d'investissement de la commune. L'excédent d'investissement sera de l'ordre de 134 000 €.

Les premières vérifications des comptes des différents budgets montrent une totale correspondance avec les comptes de la Trésorerie.

En ce qui concerne les impayés 2015 :

- Suite à un malentendu avec une société qui ne souhaitait pas insérer de publicité dans l'Appulien, un titre annulatif de 70 € sera émis.
- 4 relances vont être envoyées pour des impayés concernant la location de salle des fêtes et vaisselle.

Site de la commune www.pouilleylesvignes.com

Jean-Paul Revert propose de modifier le site actuel de la commune : la page d'accueil serait surtout réservée aux informations ponctuelles et annonces de manifestations et évènements.

Une boîte mail serait réservée aux demandes des associations qui souhaitent faire passer des informations.

Il va tout d'abord contacter le créateur du site pour apporter une modification permettant ces affichages temporaires.

Le Maire le remercie pour son investissement au niveau de la mise à jour du

site et de la mise en pages de l'Appulien.

CAUE 25

Le Maire rappelle que les particuliers ou les professionnels peuvent s'adresser au CAUE pour avoir des conseils sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Doubs propose une nouvelle permanence pour les particuliers sur les aménagements paysagers des abords de leur maison, à partir du 12 février : Le 2^{ème} vendredi du mois, de 14h à 17h, au CAUE, 21 rue Louis Pergaud à Besançon. Les conseils sont gratuits ; il faut prendre rendez-vous par téléphone au 03 81 82 19 22.

Réception de la télévision par voie terrestre (TNT)

A partir d'avril 2016, la TNT va passer en haute définition. Tous les foyers qui utilisent encore un matériel de réception TNT terrestre ou satellite uniquement compatible SD devront donc s'être équipés en réception compatible HD ; à défaut, ils se retrouveront devant un « écran noir ».

Badges d'accès aux déchetteries

Les personnes qui n'ont pas utilisé leur badge pour accéder aux déchetteries, depuis plus d'un an devront répondre au courrier adressé par le SYBERT ; s'ils ne répondent pas dans les deux mois, leur badge sera désactivé.

Nettoyage de printemps


Sur question d'Agnès Bas, il est répondu que le nettoyage de printemps sera organisé par l'animation locale, le 15 avril 2016.



Prochaine réunion de Conseil Municipal : vendredi 26 Février 2016 - 19h30

**Limitation de vitesse à 30 km/h, dans toute la commune
à partir du 1^{er} mars 2016**

Prochainement, ateliers organisés par le CCAS, pour les + 55 ans

Equilibre et prévention des chutes

Commune de POUILLEY LES VIGNES		FEVRIER MARS 2016
---	--	----------------------------------

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
FEVRIER			
Vendredi 12 Samedi 13 De 14 à 18h	Vente de livres  Spectacles à 15h	Salle des fêtes	Les invités au festin Maison- Relais la Lanterne
Lundi 22 A partir de 16h30	Don du sang	Salle des fêtes	Amicale donneurs de sang
MARS			
Samedi 12	Vide chambre	Salle des fêtes	A.P.E
Samedi 19 et dimanche 20	Création Passion 	Salle des fêtes Salle sous la cure	ETOILE

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la validité des cartes d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans ; les cartes qui avaient été établies entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prorogées de 5 ans sans formalité particulière.

Toutefois, certains pays n'ont pas transmis leur position quant à l'acceptation d'une CNI en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans ; dans ce cas, sur présentation d'un justificatif de voyage, une demande de nouvelle carte d'identité peut être faite.

La liste des pays qui ont accepté l'extension de validité (cette liste évolue régulièrement suite aux décisions des pays) est consultable sur le site du Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger-4182/article/extension-de-la-duree-de-validite>